

## Formulaire concernant la répartition de la prestation de sortie en cas de divorce

### Personne assurée

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Rue / n° \_\_\_\_\_ NPA / localité \_\_\_\_\_  
Date de mariage [ . ] [ . ] [ . ] [ . ] [ . ] [ . ] [ . ] [ . ] [ . ] [ . ] N° AS \_\_\_\_\_  
Employeur \_\_\_\_\_

1. Indiquez la date exacte de l'introduction de la procédure de divorce : [ . ] [ . ] [ . ] [ . ] [ . ] [ . ] [ . ] [ . ] [ . ] [ . ]

2. Avez-vous effectué pendant la durée de votre mariage des versements uniques qui ont été financés par des fonds qui, selon la loi, auraient été un bien propre (art. 198 CC) ?

Non

Oui



#### Documents

Si oui, et si cela a été le cas lorsque vous n'étiez pas assuré chez Profond, veuillez joindre la confirmation de l'institution de prévoyance.

3. Après de quelle institution de prévoyance étiez-vous assuré au moment de votre mariage ?

Nom de l'institution de prévoyance \_\_\_\_\_

Si vous étiez assuré auprès d'une autre institution de prévoyance, nous vous demandons impérativement de nous indiquer le montant calculé de la prestation de sortie à la date du mariage.

Prestation de sortie à la date du mariage : CHF \_\_\_\_\_

4. Avez-vous obtenu un versement anticipé pour la propriété du logement ?

Non

Oui Si oui : faites calculer les montants suivants par l'institution de prévoyance qui a effectué le versement anticipé :

prestation de sortie à la date de valeur du versement anticipé : CHF \_\_\_\_\_

partie matrimoniale à la date de valeur du versement anticipé : CHF \_\_\_\_\_

### Confirmation

La personne assurée confirme qu'elle a répondu à toutes les questions de manière conforme à la vérité. Profond décline toute responsabilité en cas d'inexactitude des informations communiquées.



#### Remarque

Nous vous recommandons de remplir ce formulaire avec l'aide de votre conseiller juridique.

Lieu, date

Signature de la personne assurée

Veuillez nous retourner ce formulaire entièrement rempli, dûment signé et accompagné de tous les documents nécessaires.